DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 32
Nb. de représentés : 12
Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 17h39, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 28/1251 :
Présentation du rapport annuel des élus de la Ville de Saint-Pierre - Mandataires au sein de la SPL OPUS (Société Publique Locale Optimisation des Politiques Urbaines du Sud)

ETAIENT PRESENTS :
MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal

REPRESENTE (S) :
MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FERDE Thérèse (par Monsieur MINATCHY Mariot), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Monsieur DAMOUR Kichena) , NASSIBOU Guilaine (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Madame PAPY Anne Marie), HOARAU Berthe Denise (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame).

ABSENTS :
MM. AHO NIENNE Sandrine, FATIMA Sofa, MINATCHY Mariot, VAYABOURY Jean Patrick, DAFFON Amédée Albert,TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, BELLON Stéphen, RIVIERE Christelle.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.
Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité que la séance se tienne à huis clos par nécessité d'ordre public.
Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 11 septembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 août 2023.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-PIERRE REUNION

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230905-28-1251-DE
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023

Affaire n°28/1251 : Présentation du rapport annuel des élus de la Ville de Saint-Pierre - Mandataires au sein de la SPL OPUS (Société Publique Locale Optimisation des Politiques Urbaines du Sud).

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville de Saint-Pierre est actionnaire au sein de la Société Publique Locale Optimisation des Politiques Urbaines du SUD (SPL OPUS). Elle détient 82% des parts sociales et dispose également de quatre (4) sièges au sein du Conseil d'Administration de ladite société.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités et de leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration, et dont la nouvelle présentation est établie conformément aux dispositions du Décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L. 1524-5 du CGCT.

Ce document constitue une mise en forme politique des différentes informations à destination de l'Assemblée Délibérante. Sa présentation par les élus mandataires désignés par la Ville permet donc d'inscrire pleinement l'action de la SPL OPUS dans les orientations politiques de la collectivité communale.

Il contribue enfin à renforcer l'information et le contrôle du Conseil Municipal sur la SPL OPUS et de vérifier que celle-ci agit en cohérence avec les orientations et les prestations de service public qui lui ont été confiées par contrats, dans les domaines suivants :

- Gestion et exploitation du stationnement payant de Saint Pierre
- Entretien, maintenance et fourniture de consommables pour les toilettes publiques payantes de la Ville de Saint-Pierre
- Gestion et exploitation des marchés de plein air de la Ville de Saint-Pierre
- Délégation de service public du port de plaisance Lislet Geoffroy de Saint-Pierre

Ceci exposé,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE du rapport des administrateurs mandatés par la Ville de Saint-Pierre siégeant au sein du Conseil d'Administration de la SPL OPUS,**
- **DE L'AUTORISER, lui ou en son absence le Directeur Général des Services, à ENGAGER l'ensemble des procédures se rapportant à cette affaire.**

CONSEIL MUNICIPAL

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

MAIRIE DE SAINT-PIERRE RÉUNION

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230905-28-1251-DE
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023